

PROCES-VERBAL DE SEANCE

L'an deux mil dix huit le quatorze avril à huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Sandoux, s'est réuni en session ordinaire en Mairie sous la présidence de Monsieur Denis FOURNIER, Maire, suite à la convocation adressée le 11/04/2018,

Etaient Présents : Denis FOURNIER, Martine TYSSANDIER, Jean-Henri PALLANCHE, Maurice ROBERT, Maryse MAUGUE, Philippe TORRES, Emma RAGO, Marc VANDAME, Isabelle VIDAL-MACHENAUD,

Absent représenté : Noel BOIVIN donne pouvoir à Maurice ROBERT

Absents non représentés : Jean-Louis MARTIN, Grace JEANDON, Nathalie DUFRESNES, Aline LEMOINE, Mickaël TALIDE,

Secrétaire de séance : Jean-Henri PALLANCHE

1. Présentation et vote du Budget Primitif Commune 2018.

Martine TYSSANDIER présente la proposition de vote du Budget Primitif Commune 2018 et résume les grandes orientations générales de la section investissement du Budget Commune.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, adopte le Budget Primitif Commune de l'exercice 2018 qui s'équilibre comme suit :

	Section de Fonctionnement	Section d'Investissement
Dépenses	602 479.83 €	1 273 247.62 €
Recettes	739 654.02 €	1 273 247.62 €

2. Présentation et vote du Budget Primitif Assainissement 2018.

Martine TYSSANDIER présente la proposition de vote du Budget Primitif Assainissement 2018 et résume les grandes orientations générales de la section investissement du Budget Assainissement 2018.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, adopte le Budget Primitif Commune de l'exercice 2018 qui s'équilibre comme suit :

	Section de Fonctionnement	Section d'Investissement
Dépenses	122 409.71 €	151 445.91 €
Recettes	125 211.96 €	151 445.91 €

3. Décisions modificatives.

Décision modificative Budget Commune n°1/2018.

- Vote de virement de crédits pour l'opération « Sécurisation du village ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants :

Crédits à ouvrir : chapitre 20 / article 2031 / opération 273 : + 3 000.00 €.

Crédits à réduire : chapitre 040 / article 2031 / opération 273 : - 3 000.00 €.

Décision modificative Budget Commune n°2/2018.

- Vote de virement de crédits pour l'opération « zone de collecte déchets habillage ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants :

Crédits à ouvrir : chapitre 23 / article 2315 / opération 204 : +1 000.00 €.

Crédits à réduire : chapitre 040 / article 21312 / opération OPFI : - 1 000.00 €.

Décision modificative Budget Commune n°3/2018.

- Vote de virement de crédits pour le chapitre 67 « charges exceptionnelles ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants :

Crédits à ouvrir : chapitre 67 / article 678 : + 540.53 €.

Crédits à réduire : chapitre 011 / article 615228 : - 540.53 €.

Décision modificative Budget Commune n°4/2018.

- Vote de virement de crédits pour le chapitre 014 « attribution de compensation ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants :

Crédits à ouvrir : chapitre 014 / article 739211 : + 700.00 €.

Crédits à réduire : chapitre 011 / article 615228 : - 700.00 €.

Décision modificative Budget Assainissement n°1/2018.

- Vote de virement de crédits pour l'opération « travaux espace Darteyre ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants :

Crédits à ouvrir : chapitre 23 / article 2313 / opération 10 015 : + 20 000.00 €.

Crédits à réduire : chapitre 23 / article 2313 / opération 10 019 : -20 000.00 €.

Décision modificative Budget Assainissement n°2/2018.

- Vote de virement de crédits pour l'opération OPFI ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants :

Crédits à ouvrir : chapitre 16 / article 1641 / opération OPFI : + 19 237.91 €.

Crédits à réduire : chapitre 040 / article 1641 / opération OPFI : -19 237.91 €.

Séance levée à 08h30

Le Maire,

Les conseillers municipaux,